



Be Right™

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'émission 13-juil.-2015

Date de révision 07-févr.-2023

Version 1.6

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Codes produit 2965126
Nom du produit Solution de remplissage d' électrode - 0,02M NH4Cl
Masse molaire Aucune donnée disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Réactif analytique.
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

HACH LANGE FRANCE S.A.S.
8, mail Barthélémy Thimonnier
F-77185 Lognes
Tél. +33 (0) 169 67 34 96
info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA
Venecoweg 19
B-9810 Nazareth
Tél. +32 (0)15 42 35 00
info-benelux@hach.com

HACH LANGE
Rorschacherstrasse 30 a
CH-9424 Rheineck
Tel. +41 (0)848 55 66 99
info-ch@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

F: ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
B: Chemtrec +32 2 808 32 37
CH: Tox Info Suisse Tel. 145 / 24 h

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

2.2. Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

EUH208 - Contient 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges

| Nom chimique | CAS No. EC No. Index No. | % massique | Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Limite de concentration spécifique (LCS) | Facteur M | Facteur M (long terme) |
|---|---|---------------|---|---|-----------|---------------------------|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | 55965-84-9 911-418-6 613-167-00-5 | <0.1% | Tox. Aiguë 3 - H301 Tox. Aiguë 2 - H310 Corrosion Cutanée 1 - H314 Sensibilisation Cutanée 1 - H317 Lésions Oculaires 1 - H318 Tox. Aiguë 2 - H330 Tox. Aiguë 3 - H331 Aquatique Aigu 1 - H400 Aquatique Chronique 1 - H410 | Eye Irrit. 2 :: 0.06%≤C<0.6% Skin Corr. 1C :: C≥0.6% Skin Irrit. 2 :: 0.06%≤C<0.6% Skin Sens. 1A :: C≥0.0015% Eye Dam. 1 :: C≥0.6% | 100 | 100 |

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

| | |
|---|---|
| Conseils généraux | Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'air frais. |
| Contact oculaire | Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. |
| Ingestion | Rincer la bouche. |
| Protection individuelle du personnel de premiers secours | Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Peut provoquer une réaction allergique cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés Aucune information disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Informations supplémentaires Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Évacuer le personnel vers des zones sûres.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Réactif analytique.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

| Nom chimique | Union européenne | France | Suisse |
|---|------------------|--------|---|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone 55965-84-9 | - | - | S+ TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³ |

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucune information disponible.

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

Informations supplémentaires Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rapport à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifiquement considéré.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau. Porter des gants appropriés. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 2016/425 et au standard EN 374-1:2016 qui en dérive.

| Gants | | | |
|------------------------|--|---------------------|------------------|
| Temps de contact | EPI - Matériaux des gants | Épaisseur des gants | Délai de rupture |
| À long terme (répétée) | Porter des gants de protection en Viton™ | 0,70 mm | >480 minutes |
| À court terme | Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile | 0,20 mm | >30 minutes |

Protection de la peau et du corps Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Vêtements à manches longues.

Protection respiratoire Mettre en place une ventilation adaptée. Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires. Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols.

Recommended filter type: ABEK-P3.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Couleur incolore

Odeur Légèrement ammoniacal

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|---------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| Masse molaire | Aucune donnée disponible | |
| pH | 5.4 | @ 20 °C |
| Melting point / freezing point | Aucune donnée disponible | |

| | | |
|--|--------------------------|---------|
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | Aucune donnée disponible | |
| Taux d'évaporation | Aucune donnée disponible | |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible | |
| Densité de vapeur relative | 0.62 | |
| Densité | 1 | |
| Coefficient de partage | Sans objet | |
| Sol Organique du Carbone-Eau Coefficient de Partage | Sans objet | |
| Température d'auto-inflammabilité | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | 0.985 g/mL | @ 20 °C |

Solubilité(s)**Hydrosolubilité**

| <u>Classement de la solubilité de l'eau</u> | <u>Hydrosolubilité</u> | <u>Hydrosolubilité Température</u> |
|---|------------------------|------------------------------------|
| Soluble | > 1000 mg/L | 25 °C / 77 °F |

Solubilité dans d'autres solvants

| <u>Nom chimique</u> | <u>classification de solubilité</u> | <u>Solubilité</u> | <u>Solubilité Température</u> |
|-----------------------|-------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| Aucun n'a été signalé | Aucune information disponible | Aucune donnée disponible | Aucune information disponible |

Corrosivité du Metal

| | |
|---|--------------------------|
| Taux de Corrosion de L'acier | Aucune donnée disponible |
| Taux de Corrosion de L'aluminium | Aucune donnée disponible |

Propriétés explosives

| | |
|--|--------------------------|
| Limite supérieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'explosivité | Aucune donnée disponible |

Propriétés d'inflammabilité

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Point d'éclair | Aucune donnée disponible |
|-----------------------|--------------------------|

Inflammabilité

| | |
|--|--------------------------|
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucune donnée disponible |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune donnée disponible |

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| Propriétés comburantes | Aucune donnée disponible. |
|-------------------------------|---------------------------|

| | |
|----------------------------------|--------------------------|
| Masse volumique apparente | Aucune donnée disponible |
|----------------------------------|--------------------------|

9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|-------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | Rat DL ₅₀ | 1650 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | IUCLID |
| Nitrate de magnésium | Rat DL ₅₀ | 5440 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | NIH |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | Rat DL ₅₀ | 457 mg/kg | 24 minutes | Aucun n'a été signalé | ECHA |

Voie cutanée d'exposition:

| | | | | | | |
|---|--|-------|--------|-----------|------------------------|------|
| Nitrate de magnésium | Test de Draize | Lapin | 500 mg | 24 heures | irritant pour les yeux | HSDB |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | OECD Test 404: Acute Dermal Corrosion/Irritation | Lapin | 0.5 mL | 1 heures | Corrosif pour les yeux | ECHA |

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Sensibilisation cutanée Voie d'exposition:

| Nom chimique | Méthode d'essai | Espèce | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|--|--------|--|--|
| Ammonium (chlorure d) | OCDE, essai n° 406 : Sensibilisation cutanée | Cobaye | Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée. | OECD 429: Skin Sensitization: Local Lymph Node Assay |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | Local Assay ganglion | Souris | Confirmé pour être sensibilisateur de la peau | ECHA |

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|-----------------------|--|----------------|-----------------------|-----------------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | mammifère domestique - Non spécifié LD _{Lo} | 1500 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | RTECS |

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|---------------------------------------|------------------------|----------------|--------------------|-----------------------------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | Rat TD _{Lo} | 3500 mg/kg | 7 jours | Aucun effet toxicologique observé | RTECS |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | NOAEL | 22 mg/kg | 90 jours | Aucun effet toxicologique | ECHA |

| | | | | | |
|---|-------|--|--|---------|--|
| 2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | Chien | | | observé | |
|---|-------|--|--|---------|--|

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange invitro **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invitro **Data** Les données de test présentées ci-dessous.

| Nom chimique | Tester | Cellule Souche | Dose rapportée | Durée d'exposition | Résultats | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|------------------------------------|-------------------------------|-------------------|-----------------------|--|--|
| Ammonium (chlorure d) | OCDE 471 | <i>Salmonella typhimurium</i> | 5 mg / plaque | 72 heures | Négatif | RTECS |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | Mutation dans des micro-organismes | <i>Salmonella typhimurium</i> | 0.001 mg / plaque | Aucun n'a été signalé | Résultat positif du test de mutagénicité | HSDB |

Mélange invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Substance invivo **Data** Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|------------------------|----------------|-----------------------|-----------------------|--|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | NOAEL Rat | 17.2 mg/kg | Aucun n'a été signalé | Aucun n'a été signalé | ECHA |

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mélange Aucune donnée disponible.

Substance Les données de test présentées ci-dessous.

Oral voie d'exposition:

| Nom chimique | Type de résultat final | Dose rapportée | Durée d'exposition | Effets toxicologiques | Principales références de la littérature et sources de données |
|-----------------------|------------------------|----------------|--------------------|-----------------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | Rat NOAEL | 1500 mg/kg | 16 jours | Aucun n'a été signalé | ECHA |

| | | | | | |
|---|--------------|---------|-------------|---|------|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | NOAEL Rat | 300 ppm | 10 semaines | Aucun effet toxique sur la reproduction ou le développement n'a été observé | ECHA |
|---|--------------|---------|-------------|---|------|

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible.

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité**Écotoxicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Mélange

Toxicité aquatique aiguë: Aucune donnée disponible.

Toxicité aquatique chronique: Aucune donnée disponible.

Substance

Toxicité aquatique aiguë: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|--------------------|----------------------------|------------------------|----------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | 96 heures | <i>Oncorhynchus mykiss</i> | CL ₅₀ | 42.91 mg/L | ECHA |
| Nitrate de magnésium | 96 heures | <i>Lepomis macrochirus</i> | CL ₅₀ | 9000 mg/L | ECHA |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | 96 heures | <i>Oncorhynchus mykiss</i> | CL ₅₀ | 0.121 mg/L | GESTIS |

Crustacés:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|-----------------------|--------------------|----------------------|------------------------|----------------|--|
| Ammonium (chlorure d) | 48 Heures | <i>Daphnia magna</i> | CL ₅₀ | 161 mg/L | IUCLID |

| | | | | | |
|---|-----------|----------------------|------------------|-----------|--------|
| Nitrate de magnésium | 48 Heures | <i>Daphnia magna</i> | CE ₅₀ | 880 mg/L | ECHA |
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | 48 Heures | <i>Daphnia magna</i> | CE ₅₀ | 0.18 mg/L | GESTIS |

Algues:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|----------------------|--------------------|--------------------------------|------------------------|----------------|--|
| Nitrate de magnésium | 72 Heures | <i>Scenedesmus subspicatus</i> | CE ₅₀ | > 100 mg/L | ECHA |

Toxicité aquatique chronique: Les données de test présentées ci-dessous.

Poisson:

| Nom chimique | Durée d'exposition | Espèce | Type de résultat final | Dose rapportée | Principales références de la littérature et sources de données |
|---|--------------------|--------------------|------------------------|----------------|--|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | 35 jours | <i>Danio rerio</i> | NOEC | 0.02 mg/L | ECHA |

12.2. Persistance et dégradabilité

Mélange Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Mélange: Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Sans objet

12.4. Mobilité dans le sol

Sol Organique du Carbone-Eau Sans objet
Coefficient de Partage

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

| Nom chimique | Évaluation PBT et vPvB |
|---|---------------------------------|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone | La substance n'est pas PBT/vPvB |

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens: Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Ozone: Sans objet

Potentiel d'appauvrissement de la Aucune information disponible
couche d'ozone (PACO):

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Waste disposal number of waste from residues/unused products

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire.

Waste disposal number of used product

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Emballages contaminés Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Polluant marin Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations
 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Sans objet

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Voir la section 6-8 pour plus d'informations

IATA Non réglementé

| | |
|---|--|
| 14.1 Numéro UN ou numéro d'identification | Non réglementé |
| 14.2 Nom d'expédition | Non réglementé |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | Non réglementé |
| 14.4 Groupe d'emballage | Non réglementé |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Voir la section 6-8 pour plus d'informations |

Informations supplémentaires

Il y a une possibilité que ce produit pourrait être contenu dans un ensemble de réactifs ou un kit composé de différentes matières dangereuses compatibles. Si l'article est pas dans un ensemble réactif ou kit, la classification donnée ci-dessus est applic

Si l'article fait partie d'une trousse de réactifs de la classification changerait à ce qui suit:

UN3316 Trousse chimique, classe de danger 9, groupe d'emballage II ou III.

Si l'article est non réglementé, la classification ne s'applique pas.

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

| Nom chimique | Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII | Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV |
|--|---|--|
| 5-Chloro-2-méthyl-3(2H)-isothiazolone, en mélange avec 2-méthyl-3(2H)-isothiazolone - 55965-84-9 | 75. | |

Polluants organiques persistants Sans objet

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

- Non contrôlé

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) évidemment dangereux pour l'eau (WGK 2)

Inventaires internationaux

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| EINECS/ELINCS | Est conforme |
| TSCA | Est conforme |
| DSL/NDSL | Est conforme |
| ENCS | Est conforme |
| IECSC | Est conforme |
| KECL - Existing substances | Est conforme |
| PICCS | Est conforme |
| AICS (Australie) | Est conforme |

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Date d'émission | 13-juil.-2015 |
| Date de révision | 07-févr.-2023 |
| Remarque sur la révision | Nouvelle FDS. |

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**Légende**

| | |
|----------|--|
| ** | Désignation de danger |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| CAS | Chemical Abstracts Service Number |
| Plafond | Valeur limite maximale |
| CLP | à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges [règlement (CE) No. 1272/2008] |
| DNEL | Dose dérivée sans effet (DNEL) |
| CE | European Community |
| ECHA | ECHA (The European Chemicals Agency) |
| CE50 | Effective Concentration to 50% of a test population |
| EEC | European Economic Community |
| EN | European Standard |
| IMDG | Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG) |
| IATA | Association internationale du transport aérien (IATA) |
| IATA-DGR | Association internationale du transport aérien - Règlement sur les marchandises dangereuses |
| OACI | Organisation de l'aviation civile internationale |
| ICAO-TI | Organisation de l'aviation civile internationale - Instructions techniques |
| IUCLID | IUCLID (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits) |

| | |
|---------|--|
| | chimiques) |
| GHS | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| DMENO | Dose minimale avec effet nocif observé |
| LOAEC | Concentration minimale avec effet nocif observé |
| CL50 | Concentration létale 50% |
| DL50 | Dose létale 50% |
| LOLI | LOLI (Liste des listes - Une base de données internationale des produits chimiques de la réglementation) |
| MAK | Concentration Maximum estimée Allemagne (Maximale Arbeitsplatz-Konzentration) |
| NOAEL | DSENO (Dose sans effet nocif observé) |
| CSENO | Concentration sans effet toxique observé |
| OSHA | OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis) |
| PEC | Predicted Effect Concentration |
| PNEC | Concentration prévisible sans effet (PNEC) |
| PBT | Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) |
| REACH | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals [Regulation (EC) No. 1907/2006] |
| RID | Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail) |
| RTECS | RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis) |
| TWA | TWA (moyenne pondérée en temps) |
| SKN* | Désignation « Peau » |
| SKN+ | Sensibilisation cutanée |
| STEL | STEL (Limite d'exposition à court terme) |
| STOT | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| STOT RE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) |
| STOT SE | Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) |
| SVHC | Substances of Very High Concern |
| TLV | Valeur Limite d'Exposition |
| TRGS | Technical rules for hazardous substances, Germany |
| TSCA | Substances Toxiques de contrôle |
| UN | United Nations |
| vPvB | very persistent and very bioaccumulative |
| VOC | Composés organiques volatils |
| AwSV | Réglementation administrative des substances polluantes dans l'eau, Allemagne |

Principales références de la littérature et sources de données

Voir Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voir Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Méthode de classification

| Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] | Méthode utilisée |
|---|-----------------------------|
| Toxicité aiguë par voie orale | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par voie cutanée | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - gaz | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs | Méthode de calcul |
| Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard | Méthode de calcul |
| Corrosion/irritation cutanée | Méthode de calcul |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation respiratoire | Méthode de calcul |
| Sensibilisation cutanée | D'après les données d'essai |
| Mutagénicité | Méthode de calcul |
| Cancérogénicité | Méthode de calcul |
| Toxicité pour la reproduction | Méthode de calcul |
| STOT - exposition unique | Méthode de calcul |
| STOT - exposition répétée | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique aiguë | Méthode de calcul |
| Toxicité aquatique chronique | Méthode de calcul |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| Toxicité par aspiration | Méthode de calcul |
| Ozone | Méthode de calcul |

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H331 - Toxique par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseil en matière de formation Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Limitations relatives à l'utilisation Pour une Utilisation en Laboratoire.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité